



Rabat, le 29 Janvier 2024

CIRCULAIRE N° 6536/211

Objet : - Etudes tarifaires.

- Suspension de la perception du droit d'importation applicable aux bovins.

Réf. : - Décret n° 2.24.64 du 25 janvier 2024 (BO n° 7269 du 29 janvier 2024) portant suspension de la perception du droit d'importation applicable aux bovins domestiques.

Le service est informé que le décret visé en référence, prévoit la suspension de la perception du droit d'importation applicable aux bovins domestiques relevant de la position 0102.29 et ce, dans la limite d'un contingent de 100 000 têtes.

Le bénéfice de cet avantage tarifaire est subordonné à la production d'une Demande de Franchise Douanière (DFD) délivrée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Cette mesure couvre la période allant du 29 janvier au 31 décembre 2024.

Toute difficulté d'application de la présente sera signalée à l'administration centrale sous le timbre de la présente.

Le Directeur des Etudes et
de la Coopération Internationale P.I

Adam Mohamed EL HANI

SGIA/Diffusion/29-01-24/14h30